



HAL
open science

Le régionalisme dans le monde arabe. Une lecture en termes d'économie politique internationale

Mehdi Abbas

► **To cite this version:**

Mehdi Abbas. Le régionalisme dans le monde arabe. Une lecture en termes d'économie politique internationale. Alia Gana et Yann Richard. La régionalisation du monde. Construction territoriale et articulation global/local, Karthala, pp.73-94, 2014, Hommes et sociétés, 9782811111403. halshs-01006462

HAL Id: halshs-01006462

<https://shs.hal.science/halshs-01006462>

Submitted on 16 Jun 2014

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



**ÉCONOMIE DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

**Le régionalisme dans le monde arabe
Une lecture en termes d'économie
politique internationale**

Mehdi Abbas

Mars 2014

Cahier de recherche EDDEN n° 4/2014



UMR PACTE - pôle EDDEN
BP 47 - 38040 Grenoble CEDEX 9 - France
1221 rue des Résidences - 38400 Saint Martin d'Hères
Tél.: + 33 (0)4 76 82 56 92 - Télécopie : + 33 (0)4 56 52 85 71
<http://edden.upmf-grenoble.fr>



Le régionalisme dans le monde arabe. Une lecture en termes d'économie politique internationale

Mehdi Abbas, maître de conférences.

Univ. Grenoble Alpes, PACTE, EDDEN, CNRS, BP 47, 38040 Grenoble, France
mehdi.Abbas@upmf-grenoble.fr

Mars 2014

L'objet de cette contribution est d'analyser le paradoxe des processus d'intégration régionale économiques dans le monde arabe¹. Ce paradoxe réside dans l'écart existant entre, d'une part, le nombre d'organisations (bureaucraties, agences, organisations, programmes, accords commerciaux, partenariats et coopérations économiques) dédiées à l'intégration régionale et la préférence affichée par les dirigeants politiques et la société civile en faveur de cette politique et d'autre part, la faiblesse structurelle ainsi que relationnelle de cette intégration. Comment expliquer ce régionalisme formel sans régionalisation réelle et structurelle ? Quels sont les déterminants historiques, institutionnels et structurels de la faiblesse de l'intégration en surface et en profondeur entre les économies du monde arabe ? Le traitement de ce paradoxe nous conduira à ouvrir une réflexion normative sur les arrangements institutionnels en mesures d'approfondir l'intégration régionale, d'autant plus que la région semble être entrée dans une phase historique plus ou moins longue de reconfiguration institutionnelle aux conséquences incertaines mais qui aura des effets sur les trajectoires économiques des pays de la région et sur les relations qu'ils entretiennent entre eux.

L'analyse emprunte une grille de lecture d'économie politique internationale et s'intéressera à la façon dont la double articulation entre l'économique et le politique ; la national et l'international conditionne la construction du rapport au marché mondial des économies du monde arabe, enjeu sous-jacent aux dispositifs d'intégration régionale. Nous avançons la proposition selon laquelle l'articulation entre le national et l'international produit une configuration des rapports économiques, politiques et sociaux domestiques n'incitant pas à l'émergence d'une préférence régionale. Nous insistons sur la centralité des rapports d'économie politique dans la production d'une articulation dynamique entre accumulation économique-formes d'organisation politique-stabilité économique. Par rapports d'économie politique, nous entendons une articulation où l'économique (l'accumulation de richesse) est conçu comme un dispositif d'exercice du pouvoir et de contrôle social au profit d'une coalition dirigeante². La préférence régionale subit la contrainte des modalités de légitimation économique de la domination politique des coalitions dirigeantes, modalités dont le nœud se situe précisément à l'articulation entre le national et l'international.

L'approche d'économie politique internationale nous permet également d'endogénéiser les conflictualités à l'œuvre dans le Maghreb Arabe—Moyen-Orient et de les rattacher non seulement aux antagonismes sociopolitiques et socioéconomiques domestiques et régionaux mais également et plus particulièrement aux visées stratégiques des grandes puissances, trop

¹ L'analyse porte sur les pays de la Ligue des Etats Arabes (LEA), soit 6 % de la population et 4 % du PIB mondiaux. Chaque fois que cela est nécessaire pour la compréhension des dynamiques à l'œuvre, il sera procédé à un élargissement de perspective pour y inclure la Turquie et l'Iran. Sous cet angle, l'espace géographique étudié correspond à ce que les institutions internationales nomment le Maghreb Arabe et le Moyen-Orient (MAMO) ou MENA selon l'acronyme anglais. Notons dès à présent que les difficultés de définir le périmètre de la région n'est-il pas révélateur d'une convergence postulée plus que démontrée, d'une communauté d'intérêts et de préférences affirmée plus qu'argumentée ?

² Nos hypothèses concernant les systèmes nationaux d'économie politique s'inspirent des travaux de B. Hibou (2011), Anatomie de la domination, La Découverte, Paris,

rapidement évacuées des analyses standards de l'intégration régionale. Ces conflits s'inscrivent dans les rapports hiérarchiques et asymétriques inhérents à la globalisation économiques et participent de la non-intégration régionale.

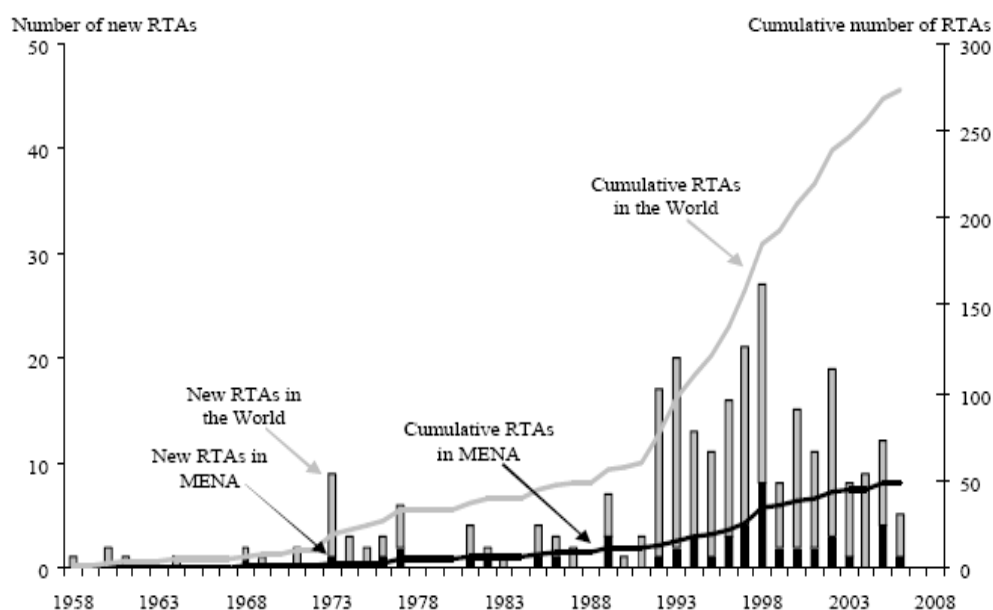
Deux précisions avant d'entrer dans le vif du sujet. Premièrement, cette contribution s'inscrit dans une recherche en gestation. C'est pourquoi il est plus question de présenter des hypothèses de travail et des pistes de recherche que de proposer des résultats définitifs. Secondement, le propos privilégie, d'une part, les dynamiques transverses aux économies du monde arabe et, d'autre part, une approche macroéconomique et macrospatiale afin de rendre compte des expériences et trajectoires économique de l'ensemble de la région.

Cette contribution s'organise en deux parties. La première dresse un panorama de l'intégration régionale des économies du monde arabe et fournit une première série d'explications de ce régionalisme sans régionalisation. La seconde partie portera son attention aux systèmes nationaux d'économie politique pour rendre compte de l'atypisme de l'intégration régionale dans le monde arabe.

Le monde arabe pris dans un kaléidoscope d'initiatives régionales

Si l'on adopte une approche globale, le monde arabe accompagne la tendance à la multiplication des accords commerciaux régionaux (ACR) qui caractérise la globalisation économique (Cf. figure 1). Cette partie présente l'inscription des économies arabes dans les deux générations de régionalisme identifiées par la littérature économique et en tire quelques enseignements sur le paradoxe d'un régionalisme sans régionalisation.

Figure 1. Comparaison de la tendance globale au régionalisme et le régionalisme dans la MENA



Source : World Bank (2008), *MENA Economic Developments and Prospects: Regional Integration for Global Competitiveness*, Washington, The World Bank.

La MENA du régionalisme de première génération aux accords économiques bilatéraux

Dès la fin de la Seconde Guerre mondiale, le monde arabe s'est structuré autour d'un ensemble d'organisations politiques et économiques dont la vocation était d'intégrer la région par différenciation par rapport au reste du monde, *i.e.* le marché mondial. La Ligue des Etats Arabes (LEA) et les agences qui lui sont liées visaient l'intégration fonctionnelle et politique du système régionale arabe. L'objectif de ce régionalisme de première génération, qui se prolongera jusqu'à la fin des années 1980, était de mettre fin aux liens historiques de dépendance vis-à-vis des puissances coloniales (France et Angleterre) tout en soutenant les efforts de formation des économies nationales (Egypte, Irak, Syrie, Algérie, en particulier), effort qui s'appuyait sur les

modèles d'industrialisation par substitution d'importation en vue de constituer une base autonome d'accumulation.

En 1950 qu'est institué le Conseil économique et social de la Ligue arabe chargé de coordonner l'intégration économique entre les Etats de la Ligue dans le cadre du Traité de Défense commune et de coopération économique³. En 1957, le Conseil crée le Conseil de l'Unité économique arabe qui, lors de sa 4^e session ordinaire (3 juin 1957), met en place l'Accord sur l'unité économique arabe entré en vigueur le 30 mars 1964. Cette même année est créé le marché commun arabe regroupant la Jordanie, l'Égypte, la Syrie, le Soudan, le Yémen et la Mauritanie. L'accord sur l'unité économique arabe, qui ne sera pas opérationnalisé par les pays de la 63LEA, constitue l'embryon de la Grande zone arabe de libre-échange (*Greater Arab Free Trade Area- GAFTA*) qui reste à ce jour le projet le plus aboutie d'intégration régionale.

La première génération d'accords d'intégration régionale emprunte la voie politique pré-condition à une intégration économique. Mais ce séquençage ne permettra pas la concrétisation d'un projet économique pan-arabe en raison des rivalités géopolitiques intra-régionales et des conflits armés que connaît la région. Le fait que le monde arabe soit une zone de conflits fournit un premier élément d'explication de la faible intégration réelle entre les pays de la région⁴. Cela explique et implique de distinguer le régionalisme politique, motivé par la problématique de la sécurité, du régionalisme économique, le premier étant plus dense que le second. A l'évidence, l'existence d'un ensemble d'organisations et de bureaucraties régionales ne constitue pas une condition suffisante à la mise en place d'une intégration régionale ou, dans une moindre mesure, d'une coordination des politiques économiques ou sectorielles. Cependant, la conflictualité régionale peut être facteur de rapprochement comme l'illustre le Conseil de Coopération du Golfe (CCG)⁵ dont la mise en place réoriente l'agenda de l'intégration régionale en donnant la primauté de l'économique sur le politique sur une base géopolitique plus restreinte, tendance qui s'affirmera avec la ratification de l'Union du Maghreb Arabe (1989)⁶. Ce régionalisme se clôt en 1991 avec le déclenchement de la deuxième guerre du Golfe. Il faudra attendre 1995 et le lancement du processus de Barcelone d'intégration euro-méditerranéen pour voir le monde arabe s'engager dans la seconde génération des ACR (*Cf.* Figure 2).

Le régionalisme se transforme pour répondre à la logique de l'économie internationale et aux nouvelles dynamiques nationales. Les pays arabes adoptent les mesures d'ajustement structurel prélude à une orientation plus libérale de leur politiques. Ces nouvelles dynamiques sont le produit de la convergence de trois séries de facteurs : i) l'évolution des rapports de force entre les groupes sociaux au sein des coalitions dirigeantes ; ii) la conversion au libéralisme des nouvelles élites socioéconomiques et sociopolitiques qui accompagne la définition d'une nouvelle source de légitimité par différenciation sociale et accumulation de

³ A savoir à l'époque : Égypte, Irak, Jordanie, Liban, Arabie Saoudite, Syrie et Yémen. Le Maroc et le Koweït y adhéreront en 1964 ; la Libye, la Tunisie, le Soudan et l'Algérie en 1964.

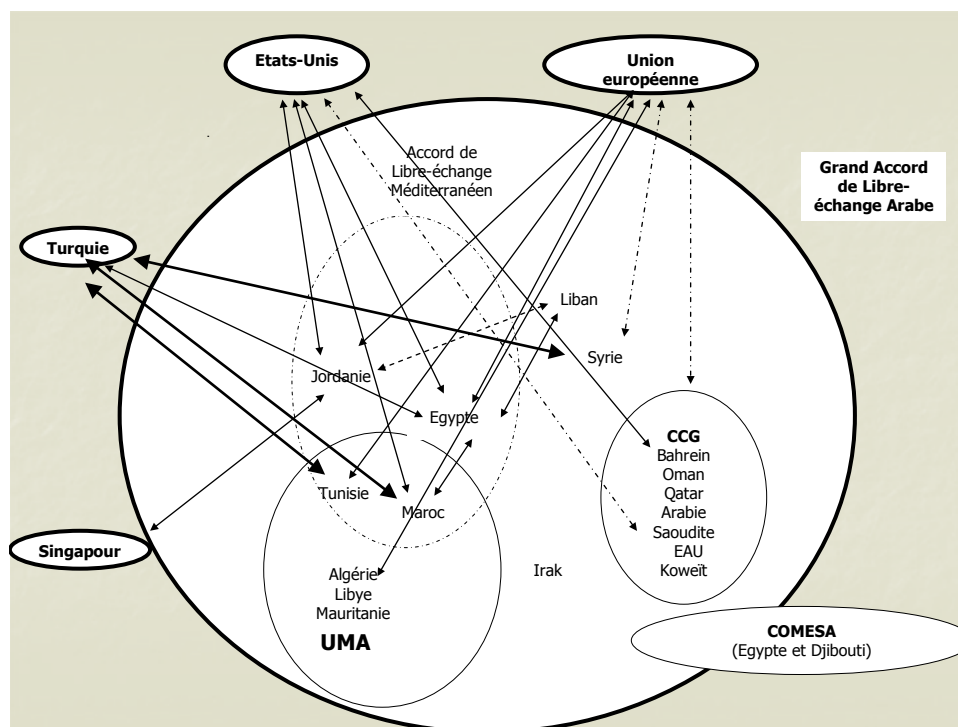
⁴ L'intégration régionale arabe a pâti des rivalités géopolitiques (Égypte vs. Arabie Saoudite, création du Conseil de Coopération Arabe par l'Irak comme organisation rivale du CCG, invasion du Koweït par l'Irak, etc.) ainsi que de l'instabilité régionale (conflit palestinien, conflit libanais, guerre Irak-Iran, les deux guerres d'Irak). Rien ne semble indiquer que les événements actuels (Tunisie, Égypte, Libye, Yémen, Bahreïn et Syrie) seront porteurs d'intégration.

⁵ Le CCG est composé de six pays : l'Arabie Saoudite, le Koweït, le Bahreïn, le Qatar, les Emirats Arabes Unis et Oman. A l'origine, il s'agissait d'une alliance à visée sécuritaire en réponse à la révolution islamique en Iran (1979), à la guerre Irak-Iran (1980) et à une tentative de coup d'Etat à Bahreïn. Ultérieurement, le CCG s'est transformé en dispositif de coopération économique régionale dont l'objectif est d'aboutir à une union économique et monétaire. Du point de vue économique, le CCG peut être assimilé à une union douanière compte tenu de la faible institutionnalisation du projet de marché commun. Le CCG a ratifié des accords de libre-échange avec le Liban, Singapour, la Syrie et l'Association européenne de libre-échange (Islande, Liechtenstein, Norvège et Suisse). Il est en cours de négociation avec l'Australie, la Chine, la Corée du Sud, le Japon, la Jordanie, le Mercosur, la Nouvelle Zélande, la Turquie, l'Union européenne et le Pakistan.

⁶ L'Union du Maghreb Arabe, qui compte cinq membres (Algérie, Libye, Maroc, Mauritanie et Tunisie) s'inspire totalement du projet d'intégration européenne. Dans le cas de l'UMA, le dépassement du conflit entre l'Algérie et le Maroc – objectif premier du projet – était sensé être le produit du régionalisme économique.

richesse et iii) l'adaptation formelle aux discours et normes des institutions internationales (FMI, Banque mondiale, OMC et Union européenne)⁷. L'ouverture (multilatérale, régionale, bilatérale) et l'insertion dans la globalisation deviennent les paramètres clés de la politique économique extérieure des pays de la région. Les ACR libre-échangistes de seconde génération comportent généralement des clauses relatives à l'investissement, à la propriété intellectuelle, aux procédures d'arbitrage et de règlement des différends ainsi que des dispositions d'ordre politique (liberté religieuse, par exemple).

Figure 2. Aperçu des processus d'intégration régionale dans la MENA



Source : World Bank (2008), *MENA Economic Developments and Prospects: Regional Integration for Global Competitiveness*, World Bank, Washington, avec actualisation par l'auteur.

Quels enseignements retirés de ce cadrage ? Trois essentiellement.

Le premier est relatif à la marginalisation de LEA de la gestion des enjeux collectifs auxquelles sont confrontées les économies de la région : sécurité alimentaire, lutte contre la désertification, gestion des flux migratoires, sécurité hydrique, lutte contre les changements climatiques, etc. Cette marginalisation se manifeste, entre autre, par la dépolitisation de l'agenda de la coopération régionale. L'économie est sensé permettre la construction d'un ensemble transnational régional arabe. Ainsi en 2009 est instauré le sommet économique arabe qui se tient tous les deux ans et dont l'objectif premier est d'activer la GZALE. Le sommet de 2011 en Égypte affichait deux objectifs complémentaires : i) former une ZLE en 2015 et un marché commun arabe en 2020 et ii) mettre en œuvre des partenariats économiques avec les économies émergentes (Chine, Inde, Turquie et Russie)⁸. Le dernier sommet (Arabie Saoudite, 2013) inscrit à l'ordre du jour régional deux objectifs : i) encourager les investissements intra-arabes⁹ afin de

⁷ Pour une analyse détaillée voir B. Semmoud (2010), *Maghreb et Moyen-Orient dans la mondialisation*, Armand Colin, Paris.

⁸ Le choix des partenariats à privilégier reflète une constante de la politique économique internationale des économies de la région : la volonté de sortir d'un rapport Centre-Périphérie avec les capitalismes historiques. Cependant, l'existence d'emprise et de préférences de structures en réduisant la portée.

⁹ Ceux-ci représentaient 25 milliards de \$ en 2012, soit cinq fois moins que le total des IDE arabes aux États-Unis.

lutter contre la pauvreté et le chômage, qui touche officiellement 16 % de la population active, en mobilisant le Fonds arabe de développement économique et social et ii) améliorer la complémentarité économique arabe en activant la grande zone franche arabe dès 2013.

Le deuxième enseignement renvoie à la multiplication des ACR de 2nde génération qui se déploient selon deux processus (Cf. tableau 1). Les processus endogènes, c'est-à-dire les processus d'intégration intra-arabe. A ce niveau, deux types de processus prévalent : a) les tentatives d'intégration au niveau régional que sont la GZALE et l'Accord d'Agadir¹⁰ ; b) les processus d'intégration subrégionale : le CCG et l'UMA pour les plus importants ainsi que les accords bilatéraux intra-arabes. En parallèle à ces tentatives, figurent les processus exogènes impulsés par l'extérieur. A ce niveau également se mettent en place deux types d'intégration : a) les initiatives globales qui sont au nombre de deux : le processus de partenariat Euro-méditerranéen, l'Union pour méditerranéenne (UPM), le processus 5+5 et l'initiative américaine de Grand Moyen-Orient, l'initiative d'une ZLE Etats-Unis/Moyen-Orient (MEFTA) ; b) les accords commerciaux bilatéraux type les sept accords d'association de l'UE avec les pays arabes riverains de la Méditerranée et les ALE entre les Etats-Unis et les pays arabes (Bahreïn, Emirats Arabes Unis, Jordanie, Liban, Maroc et Oman).

Tableau 1. Maghreb Arabe—Moyen-Orient. Accords commerciaux régionaux en vigueur par pays

Pays/territoire	nombre	Pays/territoire	nombre
Algérie	2	Liban	3
Arabie Saoudite	2	Libye	2
Bahreïn	3	Maroc	6
Egypte	6	Palestine	3
Emirats Arabes Unis	2	Qatar	2
Irak	2	Syrie	3
Jordanie	7	Soudan	3
Koweït	2	Tunisie	6
		Yémen	1

Source : OMC, <http://rtais.wto.org/UI/publicPreDefRepByCountry.aspx>, consulté le 27 mai 2013. Le tableau ne recense que les ACR réels à l'exclusion des accords bilatéraux. Calcul de l'auteur.

Cette dualité et multiplication des ACR fournit un élément d'explication du paradoxe de départ : la faiblesse de l'intégration intra-régionale s'expliquerait par son « court-circuitage » par les accords de libre-échange exogènes. Ce sont des schémas *Hub-and-Spokes* qui prévalent dans l'organisation du rapport au monde des économies arabes. Cette polarisation empêche la densification des liens horizontaux entre les économies périphériques. Cette situation a pour origine le « vide de puissance » au sein du monde arabe¹¹. En effet, la présence d'une économie hégémonique ou d'un pays assumant un leadership régional constitue l'une des régularités historico-institutionnelle des processus d'intégration régionale. L'absence d'une puissance leader régionale offrant un modèle économique et politique à suivre et incitant au dépassement des projets nationaux fait que le leadership est *de facto* et par défaut assuré par les grandes puissances qui consolident leur emprise de structure sur les économies de la région. Les travaux de Venable et Carrère et *al.*¹² montrent qu'en cas d'intégration régionale les pays riches en

¹⁰ Adopté en 2004 par le Maroc, la Tunisie, l'Egypte et la Jordanie.

¹¹ G. Corm (2012), *Le Proche Orient éclaté 1956-2012*, 7^e édition, Gallimard, Paris.

¹²A. Venables (2011), « Economic integration in Remote Resource-rich Regions », in R. Barro, J. W. Lee (eds.), *Costs and Benefits of Economic Integration in Asia*, Oxford University Press, Oxford et C. Carrère et *al.* (2012), « Regional Integration and Natural Resources: Who Benefits? Evidence from MENA », *Economie Internationale*, 2013/3, n° 131, pp. 23-41.

ressources¹³ sont ceux qui subiraient une perte (diversion de trafic) alors que les pays pauvres en ressources bénéficieraient d'une création de trafic et de retombées en termes de diversification. Aussi, les pays en demande d'intégration régionale sont ceux qui ne peuvent assumer un leadership régional alors que ceux en mesure de l'exercer n'ont aucun intérêt à l'intégration régionale.

Le troisième enseignement est relatif au régionalisme additif dans lequel les économies de la région sont engagées puisque elles sont parties prenantes à au moins cinq accords commerciaux régionaux et bilatéraux¹⁴. Ce régionalisme additif est source de fragmentation économique et concurrence le projet d'intégration régionale panarabe ou, dans une moindre mesure, capte des ressources au dépend d'un projet cohérent d'intégration. Il est essentiellement réactif ou défensif vis-à-vis d'événements politiques et économiques exogènes¹⁵ et se veut une réponse au risque de marginalisation des réseaux de production et d'échange. Il n'est pas pensé en tant qu'agenda positif en matière de libéralisation, de réglementation ou de gouvernance pour la région.

Régionalisme sans régionalisation et dynamique d'insertion dans les réseaux de production et d'échange

Ce régionalisme sans régionalisation est confirmé par les travaux ayant recours aux équations gravitaires¹⁶. Ces derniers aboutissent à la conclusion du très faible niveau d'échange intra-MENA et fournissent de nouveaux arguments à l'analyse du paradoxe de départ¹⁷.

La région présente un ratio du commerce intra-zone par rapport au PIB de 10 %, ce ratio ne dépassant les 15 % que dans le cas de la Syrie et de la Jordanie, pays de transit vers l'Irak. Les économies du Maghreb ont le ratio le plus faible hors hydrocarbures, l'échange entre elles ne représentant que 5 % de leur commerce. La part des exportations des économies arabes vers les autres économies du monde arabe n'excède pas 8, 2 % des exportations totales des économies de la région et 7 % pour ce qui est des importations¹⁸. La faiblesse du ratio d'échange intra-zone contraste avec les ratios X/PIB élevé (54 %) et M/PIB de 38 % manifestant ainsi l'extraversion et la connexion au marché mondial des économies de la région. Cette propriété structurelle expliquerait la stagnation du volume des échanges intra-régionaux entre 1985 et 2005 alors qu'ils n'avaient cessé de croître sur la période 1970-1985. Elle résulte également des politiques d'ouverture économiques contraintes, subies ou voulues par les dirigeants de la région qui font le choix de l'insertion dans le marché mondial tout en affichant une préférence pour l'intégration

¹³ A savoir : Arabie Saoudite, Qatar, Koweït, Oman, Libye, Yémen, Emirats Arabes Unis.

¹⁴ Banque mondiale (2008), *Op. cit.*

¹⁵ Ainsi, la ratification du Traité de Rome (1957) sera suivie par la création de l'Union Economique Arabe ; la première guerre du golfe (1980) conduit à la création du CCG ; l'Union économique et monétaire européenne (1993) impulse et l'Euromed (1995) et la GZALE (1997) et enfin les accords d'association de l'UE et l'élargissement de 2004 sont à l'origine du Processus d'Agadir (2004).

¹⁶ Les modèles de gravitation portent leur attention sur l'intensité des flux commerciaux bilatéraux. Ils permettent, compte tenu des variables retenues, de comparer deux situations : le volume réel du commerce entre deux pays, deux ensemble régionaux, un pays et un ensemble régional et le commerce potentiel, c'est-à-dire le volume normal s'il n'y avait pas de distorsions politiques ou réglementaires entre les ensembles étudiés. Les flux bilatéraux sont positivement liés à la richesse nationale et négativement liés à la distance (géographique, institutionnelle et culturelle). La distance géographique demeure le déterminant le plus significatif du commerce bilatéral. Les variables les plus significatives de l'intensité bilatérale ou régionale des flux commerciaux sont : l'existence d'une langue commune, l'existence d'une frontière commune, l'existence de liens historiques ou culturels, l'existence d'accords de coopération interétatiques.

¹⁷ J. P. Chauffour (2011), « Trade Integration as a Way Forward for the Arab World: A regional Agenda », *Policy Research Working Paper*, n° 5581, World Bank, Washington.

¹⁸ La quasi-stabilité de ce ratio est particulièrement notable puisque dans les années 1960, l'échange intra-arabe ne représentait pas plus de 8 % des échanges de ces pays. Voir M. Bani Hani (1981), « Causes of Failure of Previous Arab Attempts to Integrate », in A. Guecioueur (ed.), *The Problems of Arab Economic Development and Integration*, Boulder, Westview Press, p. 182.

régionale. L'augmentation de l'échange intra-zone perceptible depuis 2005 résulte du recyclage des excédents financiers et non d'un approfondissement de l'intégration régionale. Or, il existe un potentiel d'échange intra-zone puisque le commerce intra-arabe est à 65 % de ce qu'il pourrait être. La mise en place de la GZALE augmenterait le commerce intra-arabe de 147 % compte tenu de la proximité géographique, linguistique, culturelle, historique et économique des économies de la région¹⁹.

Cela étant, la zone demeure en retrait du dynamisme des échanges internationaux : moins de 1% du commerce mondial des marchandises ; 2,8 % du commerce mondial des services. Cela expliquerait les résultats peu significatifs des modèles de gravité qui conduisent certains auteurs à en relativiser la portée explicative²⁰. Il n'en demeure pas moins que cette littérature permet d'établir que la proximité géographique est la variable clé de la structuration des échanges intra-régionaux²¹. De même, cette littérature met l'accent sur le niveau élevé des coûts de transport et de communication auxquels s'ajoutent des *trade costs* très élevés (lourdeur des procédures administratives et absence de transparence)²². Autre éléments spécifiques au monde arabe : la variable conflit politique (frontières terrestres fermées) qui réduit le potentiel d'échanges commerciaux entre les pays de la région.

La structure des avantages comparatifs fournit des arguments supplémentaires à l'analyse du paradoxe. L'effet spécialisation et de création d'échange associé aux avantages comparatifs a une portée limitée dans le cas du monde arabe puisque les économies de la région présentent une structure productive et d'exportation non complémentaire, d'où la faiblesse des effets spécialisation et de création de trafic. Ce sont des économies faiblement diversifiées en concurrence sur les mêmes catégories de produits (pétrole et dérivés, phosphates, produits de la pétrochimie, produits agricoles), produits qui ont pour débouché les marchés mondiaux et non pas régionaux. De sorte que la connexion s'opère directement avec les premiers, cela d'autant plus que ce type d'exportations n'est pas confronté aux problématiques de la compétitivité coût et hors-coût. Les économies de la région exportent très peu de produits industriels élaborés différenciés²³. L'industrie, dont la part dans le PIB oscillant entre 5 et 15 %, est une industrie d'entrée de gamme, d'assemblage et le plus souvent concentrée dans l'agro-alimentaire. De sorte que l'échange croisé ou intra-branche est très faible. Or, c'est le segment de l'échange qui amplifie les gains à l'intégration régionale. Ainsi, l'absence d'une structure industrielle diversifiée réduit la portée des déterminants dynamiques de l'intégration régionale (l'effet agglomération et d'attractivité de la zone : amélioration de l'efficacité technologique ; densification des externalités relationnelles, organisationnelles et de connaissance).

Bien que l'on assiste ces dernières années à une diversification vers l'aval de la filière des hydrocarbures dans les pays riches en ressource et au développement d'une production de l'acier en Egypte, d'instruments électroniques au Liban et d'exportations de potasse et de phosphate en Jordanie, le monde arabe demeure une zone économique de basse productivité et

¹⁹ R. Miniesy, J. Nugent, T. Yousef (2004) « Intra-Regional Trade Integration in the Middle East: Past Performance and Future Potential », in H. Hakimian and J. Nugent (eds.), *Trade Policy and Economic Integration in the Middle East and North Africa: Economic Boundaries in Flux*, London, Routledge Curzon.

²⁰ B. Hoekman, K. Sekkat (2009), « Deeper Integration of Goods, Services, Capital, and Labor Markets: A Policy Research Agenda for the MENA Region », World Bank, Mimeo et J. Abedini, N. Péridy (2008), « The Greater Arab Free Trade Area (GAFTA): An Estimation of the Trade Effects », World Bank, mimeo.

²¹ Les 2/3 des exportations des pays du Maghreb vers un pays arabe sont des exportations vers un autre pays du Maghreb, les 3/4 des exportations du CCG se font au sein du CCG et le 1/3 des échanges du Machrek se font avec un autre pays du Machrek.

²² Dennis, A. (2006), « The Impact of Regional Trade Agreements and Trade Facilitation in the MENA Region » *World Bank Policy Research Working Paper*, n° 3837, Washington DC, The World Bank, G. Harb (2007), « Trade facilitation and intra-Arab trade: an empirical assessment » Sciences Po, mimeo, N. Peridy (2007), « Toward a Pan Arab Free Trade Agreement » *The Developing Economies*, 43(3), pp. 329-45.

²³ Les exportations hors hydrocarbures des pays de la région représentent 365 milliards de \$ soit un peu près la valeur des exportations de la Belgique. FMI, base de données des *Perspectives de l'économie mondiale 2013*.

faiblement diversifiée, ne représentant que 3 % du produit industriel mondial et s'insérant dans les marchés mondiaux par le biais des ressources naturelles, du tourisme, des remises des migrants et de l'aide extérieure. Aussi, la structure de spécialisation n'est porteuse d'aucune incitation pécuniaire ou non pécuniaire à la régionalisation. Elle vient s'agglomérer aux rivalités géopolitiques pour empêcher toute division régionale du travail. De sorte que l'agenda de la réforme économique devrait plutôt être celui de la « déglobalisation » de la région afin de rendre attractif le niveau régional.

Autre facteur explicatif de la faible densité des flux commerciaux régionaux ; la structure des protections tarifaires et non tarifaires. Certes, les droits de douane concernant l'échange intra-zone ont été baissés entre 2000 et 2012 pour atteindre une moyenne de 6,7 % alors que le protectionnisme tarifaire vis-à-vis du reste du monde demeure élevé²⁴. Mais, en dépit de cette structure tarifaire, l'échange intra-zone demeure marginal. Outre la faible complémentarité des structures productive, l'importance des barrières non-tarifaires (licence, prohibitions commerciales, quotas, obstacles techniques au commerce, normes et standards, niveau de sécurité des contrats, pouvoir et interventions discrétionnaires des Etats) tant au niveau des biens que des services explique cette situation²⁵. Le Maghreb Arabe—Moyen-Orient est la région où les restrictions non tarifaires aux échanges sont les plus élevées au niveau international²⁶.

En dernier lieu, l'analyse des effets adverses de la spécialisation en matière d'intégration régionale ne peut faire abstraction de la place de la région dans l'économie mondiale des hydrocarbures. Avec 2/3 des réserves prouvées de pétrole et 46 % des réserves mondiales de gaz, les économies de la région dominent l'économie politique internationale des hydrocarbures. Cette position conditionne leurs trajectoires économiques qu'elles soient riches en ressources ou non. A ce titre, les hydrocarbures n'étant pas une industrie motrice mais progressive, le dynamisme économique de la région est lié à la croissance de la consommation mondiale qui génère un effet de richesse associé aux surplus pétroliers. Le rapport d'économie politique internationale faisant de la région un fournisseur d'hydrocarbures et de matières minérales s'est consolidé ces dernières années, compte tenu de la croissance asiatique fortement consommatrice d'hydrocarbures au dépend d'un développement industriel, les pays de la région n'échappant pas au phénomène de reprimairisation. L'évolution des soldes des balances de paiements souligne la dissociation de la production d'hydrocarbures des besoins de développement des pays producteurs et confirme leur double fonction de satisfaction des besoins énergétique des foyers d'accumulation et de demande effective de l'économie mondiale, d'une part, et de fournisseurs de capitaux approvisionnant les circuits de la finance globalisée. Il faut constamment garder à l'esprit l'inscription dans ce rapport d'économie politique internationale de la région et saisir l'emprise de structure qu'il exerce sur l'ensemble des pays du Maghreb Arabe—Moyen-Orient comme facteur clé de la difficulté à faire émerger une préférence de structure régionale.

Analyse critique de la thèse dominante sur l'intégration commerciale

La thèse dominante sur l'intégration régionale dans le Maghreb Arabe—Moyen-Orient est celle développée par la Banque mondiale, le FMI et les économistes standards. Elle se fonde sur une vision positiviste, fonctionnelle et utilitariste de l'intégration régionale et regroupe la littérature qui s'appuie sur les résultats des modèles gravitaires pour soutenir un agenda de réformes institutionnelles impulsées par l'intégration commerciale. Cette dernière créerait de la

²⁴ B. Hoekman, J. Zarrouk (2009), « Changes in Cross-Border Trade Costs in the PAFTA, 2001—2008 », *World Bank, Policy Research Paper*, n° 5031. Seule l'Asie du sud présente un indice de restriction tarifaire aux échanges supérieur à celui de la MENA.

²⁵ Chauffour (2011), *Op.cit.*

²⁶ La région présente l'indice global de restriction aux échanges le plus élevé au sein des six régions en développement identifiées par la Banque mondiale. Pour le détail méthodologique voir : <http://econ.worldbank.org/WBSITE/EXTERNAL/EXTDEC/EXTRESEARCH/0,contentMDK:22574446~pagePK:64214825~piPK:64214943~theSitePK:469382.00.html>

croissance et des emplois par attraction de l'investissement et multiplication des opportunités commerciales²⁷. Cela aurait pour effet d'améliorer la compétitivité, l'attractivité²⁸ et d'enclencher le cercle vertueux des économies d'échelle suite à l'accroissement de la taille des marchés permettant de sortir du régime de basse productivité caractérisant la région. L'intégration régionale fournirait également la discipline et les incitations nécessaires à l'adoption de réformes renforçant la compétitivité²⁹. La Banque mondiale avance la proposition d'un « atelier MENA » ou « *Arab Factory* » qui s'appuie sur deux séries d'arguments où l'intégration et l'ouverture économique sont déterminantes puisqu'elle argumente dans le sens d'une libéralisation des échanges intra-zones afin de développer une intégration géographiquement différenciée dans la chaîne de valeur globale³⁰. Les arguments de premier ordre sont : i) l'amélioration de l'accès au marché MENA pour les exportations aura un effet concurrentiel bénéfique ; ii) la promotion des réformes réglementaires au-delà des frontières ; iii) la facilitation de la coopération régionale en vue de la fourniture de biens publics régionaux et iv) création des conditions institutionnelles d'émergence d'une *Arab Factory*. Les arguments de second ordre, à savoir l'accroissement de la diversification productive de la région et la création d'emplois, viennent appuyer les analyses des organisations internationales sur les problèmes systémiques dont souffriraient les pays de la région.

Outre que cette analyse surestime les effets transformationnels et de convergence d'une zone de libre-échange, elle néglige le fait que l'intégration régionale est porteuse de changements des modes de régulation et de redéfinition des arrangements institutionnels propres aux économies qui s'intègrent sans qu'il n'y ait aucune garantie que ces changements permettent d'orienter les ressources financières vers des activités productives. De même, elle minimise les coûts et l'insécurité sociopolitiques et socioéconomique des processus d'intégration régionale et les résistances qu'ils suscitent³¹. La littérature s'attarde sur les insuffisances des dispositifs institutionnels d'accompagnement des processus d'intégration régionale. Nous tendons plutôt à mettre en avant, d'une part, les inerties structurelles et institutionnelles des régimes de croissance des économies du monde arabe et, d'autre part, leur choix du bilatéralisme pour entrer ou approfondir leurs relations avec l'UE ou les Etats-Unis comme facteurs explicatifs de la neutralisation des dynamiques d'intégration régionale intra et trans arabe. L'agenda et la rhétorique de la réforme devraient être utilisés avec prudence en l'absence d'une connaissance approfondie de l'économie politique des structures d'accumulation et de reproduction sociale de l'ordre politique³². La participation et l'inclusion de la société civile

²⁷ B. Hoekman, P. Messerlin (2001), *Harnessing Trade for Development in the Middle East and North Africa*. New York, Council on Foreign Relations.

²⁸ L'ensemble économique du monde arabe demeure faiblement attractif pour les capitaux productifs hors hydrocarbures qui ne représentent que 0,8 % du total des flux d'IDE entrants.

²⁹ Voir les différentes contributions de *Finances et Développement*, mars 2013, 50(1), entièrement dédiées à cette vision de l'intégration commerciale.

³⁰ World Bank (2008), *MENA Economic Developments and Prospects: Regional Integration for Global Competitiveness*, Washington, The World Bank. Ni l'Égypte, ni la Jordanie à titre d'exemple n'ont vu leur situation économique s'améliorer suite à leur politique d'ouverture, d'adhésion à l'OMC ou de ratification d'ALE. On insistera sur le fait que les économies de la région sont extraverties et ouvertes, caractéristiques étant à l'origine du problème selon nos hypothèses de travail.

³¹ F. Ben Abdelkader (2009), *Développement et systèmes de gouvernance des pays arabes*, Paris, Editions universitaires européennes.

³² Cela nous conduit à poser l'hypothèse suivante : l'intégration régionale constituerait une transformation dans la mesure où elle s'apparenterait non pas à un processus d'abandon de l'économie de rente mais à un processus de transformation productive des rentes. Il existe une économie politique du développement qui propose cette problématique pour approcher les processus de transition et de développement et dont l'application au Maghreb Arabe—Moyen-Orient serait prometteuse. M. Khan, K. Sudaran (eds.) (2000), *Rents, Rent-Seeking and Economic Development: Theory and Evidence in Asia*, Cambridge University Press, Cambridge, R. Wade (1990), *Governing the Market: Economic Theory and the Role of Government in East Asia's Industrialization*, Princeton University Press,

ne sont en aucun cas la manifestation d'une ouverture mais plutôt d'une recombinaison clientélaire des dispositifs économique (aides, subventions, allocations) de légitimation politique. De même, le formalisme juridique et la multiplication des réglementations ne sont pas synonymes d'un recul des systèmes de gouvernance fondés sur des relations interpersonnelles et informelles.

En outre, la thèse de l'atelier MENA fait abstraction de la contrainte que font peser les économies émergentes sur les pays en développement non-émergents en matière de localisation de segments industriels à forte valeur ajoutée. L'émergence, en réduisant l'espace des spécialisations profitables, rend extrêmement compliqué, voire impossible, le développement d'une position compétitive pour les économies du monde arabe. Au contraire, compte tenu de la demande que leur adresse les émergents et les autres, l'insertion dans l'économie mondiale en tant que fournisseur de produits des industries extractives et d'hydrocarbures semblent être durable. D'ailleurs, la contrainte concurrentielle exercée par les économies à développement industriel dynamique laisse-t-elle d'autre choix aux économies arabes que le libre-échange et la multiplication des accords commerciaux supposés préférentiels, constatée précédemment ?

Compte tenu de ce qui précède, ne faudrait-il pas questionner les grilles d'analyse standards de l'intégration régionale appliquées au monde arabe ? Le constat apparent est que le régionalisme formel et officiel n'est pas sous-tendu par une intégration productive et commerciale. Or, les faits et les statistiques révèlent qu'une intégration régionale passant par la mobilité du travail, les transferts financiers privés (16 % de l'ensemble des remises de travailleurs migrant sont issues du MENA et 11 % des remises reçues concernent des résidents du MENA), puis les flux financiers (fonds souverains, investissements dans l'immobilier) est à l'œuvre. Par ailleurs et en dépit de restrictions aux échanges financiers, l'intégration financière est plus poussée que l'intégration réelle. Ainsi, à l'inverse des enseignements de la théorie de l'intégration régionale où les flux de facteurs s'intègrent une fois l'intégration par les biens avancée, le monde arabe présente l'image d'un ensemble intégré par les mouvements internationaux de facteurs. Dès lors, au lieu de chercher à converger institutionnellement vers le modèle européen ne serait-il pas plus rationnel pour ces pays d'innover un nouveau modèle d'intégration régionale ayant pour point de départ l'intégration financière, les services, l'investissement, les marchés publics ?

Les approches de l'intégration régionale appliquée au Maghreb—Moyen-Orient sont une transposition d'approches élaborées pour des économies industrialisées ou en voie d'industrialisation. Au moment où s'ouvre une phase de reconfiguration institutionnelle dans la région ne faudrait-il pas penser les modalités de construction d'un rapport au monde en partant des propriétés de ces économies ? Quels pourraient être les modalités et finalités d'un projet d'intégration régionale relatif à des économies rentières, en situation de dépendance vis-à-vis du marché mondial et politiquement dominées ? La prochaine section prolonge l'analyse du paradoxe en portant son attention aux déterminants d'économie politique.

Les systèmes nationaux d'économie politique et le régionalisme contrarié

Cette section explore la proposition selon laquelle ce sont les propriétés des systèmes nationaux d'économie politique qui expliqueraient les défaillances de substance de l'intégration régionale. Cela nous conduit à partir de caractéristiques partagées par ces systèmes d'économie politique. A ce niveau, l'hypothèse de régime rentier d'accumulation paraît pertinente³³. Un régime rentier d'accumulation comporte les propriétés suivantes : i) un secteur producteur de rente dominant la création et de distribution de richesse ; ii) l'origine externe de la rente qui est un revenu lié aux modalités d'insertion internationale du pays ; iii) la centralité de l'institution étatique concernant les transferts et redistribution de la rente et ; iv) un ordre social à accès limité caractérisé par un régime politique sans consentement généralisé des administrés, prédominance des relations sociales organisées sur un mode personnels et reposant sur des privilèges et une hiérarchie sociale. En quoi l'intégration régionale affecte-t-elle l'articulation accumulation-organisation politique-stabilité sociale fondement des systèmes nationaux d'économie politique ? Deux catégories d'arguments ressortent.

Intégration régionale et autonomie normative

La première catégorie d'arguments a pour point de départ une lecture spécifique de la typologie de Bela Balassa³⁴ permettant de faire ressortir un enjeu d'économie politique : la perte de leviers de contrôle socioéconomiques et donc politiques du décideur. La figure 3 reprend la typologie de Balassa saisie sous l'angle des pertes de souveraineté et d'autonomie normative et institutionnelle caractérisant chacune des étapes de l'intégration régionale. Tout processus s'accompagne de transferts de compétence vers des institutions supranationales. C'est pourquoi le développement d'accords commerciaux régionaux de seconde génération à dominante libre-échangiste est porteur d'une redéfinition des fonctions et modalités de l'intervention publique que synthétise l'expression de P. Cerny, « d'Etat compétitif »³⁵. Cela conduit à une reconfiguration de l'ensemble des arrangements institutionnels constitutifs d'une économie nationale (modalité d'adhésion au régime international, forme de concurrence, rapport salarial, complexe Etat-Société) en vue d'établir une cohérence avec le cadre concurrentiel que suppose ce type d'insertion. De sorte que le régionalisme ouvert s'accompagnerait d'un processus d'ouverture des ordres sociaux à accès limité qui caractérisent les systèmes nationaux d'économie politique arabes. L'intégration suppose une contestabilité des marchés qui, pour être pleinement effective, suppose à son tour une contestabilité politique dans le sens de la capacité qu'aurait les nouveaux acteurs économiques de faire valoir leurs droits économiques et d'éviter les phénomènes de prédation étatique. A ce niveau, l'absence de changements dans les modalités

³³ Pour plus de détails voir H. Mahdawi (1970), « The Patterns and Problems of Economic Development in Rentier States: The Case of Iran », in C. A. Cook (dir.), *Studies in the Economic History of the Middle East*, Londres, Oxford University Press, H. Beblawi, G. Luciani (dir.) (1987), *The Rentier State*, Londres, Croom Helm, H. Beblawi (1990), « The Rentier State in Arab World », in G. Luciani (dir.), *The Arab State*, Londres, Routledge, D.C. North, J.J. Wallis, B. R. Weingast (2010), *Violence et ordres sociaux*, Paris, Gallimard, E. M. Mouhoud (2012), « Political Economy of Arab Revolutions, Analysis and Prospects for North African Countries », *Mondes en développement*, n° 158, pp. 35-50.

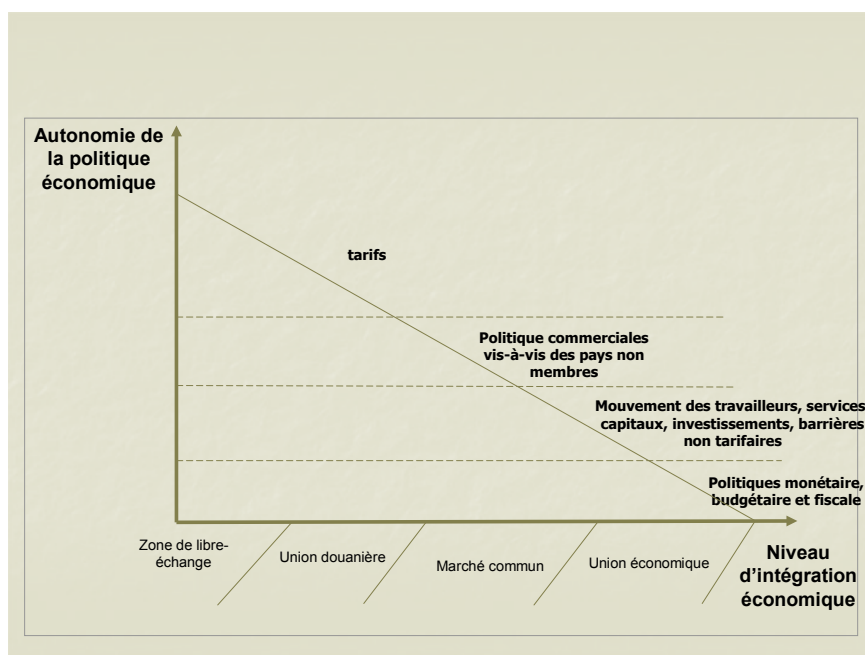
Nous préférons l'expression de régime rentier d'accumulation à celle, réductrice, d'Etat rentier. Il convient d'éviter tout normativisme ou *benchmarking* concernant l'hypothèse du régime rentier d'accumulation dont il ne s'agit pas de dénoncer les travers et dysfonctionnements (népotisme, corruption, capitalisme de copinage, etc.) qui ne sont pas plus importants ou structurels que dans d'autres régimes économiques. Nous faisons l'hypothèse que les défaillances développementales ne surgissent pas de la présence d'une rente, mais plutôt des effets que les revenus d'hydrocarbures produisent sur les priorités politique des coalitions dirigeantes, sur les institutions étatiques et les principaux rouages des systèmes nationaux d'économie politique.

³⁴ B. Balassa (1961), *The Theory of Economic Integration*, Homewood, R. D. Irwin. B. Balassa utilise une définition extensive de l'intégration où chaque étape inclue la précédente dans le sens d'une réduction des distorsions entre pays qui s'intègrent. L'accomplissement de l'intégration présuppose l'unification des législations monétaires, fiscales et sociales ainsi que les politiques anticycliques et exige la mise en place d'une autorité supranationale.

³⁵ P. Cerny (2005) « Political Globalization and the Competition State », in R. Stubbs, G. Underhill (eds.), *Political Economy and the Changing Global Order*, 3rd ed., Don Mills, Oxford University Press.

de gouvernance au niveau national ressurgit sur les processus d'intégration régionale où la dimension institutionnelle est prépondérante.

Figure 3. Lecture en termes d'autonomie normative de l'intégration régionale



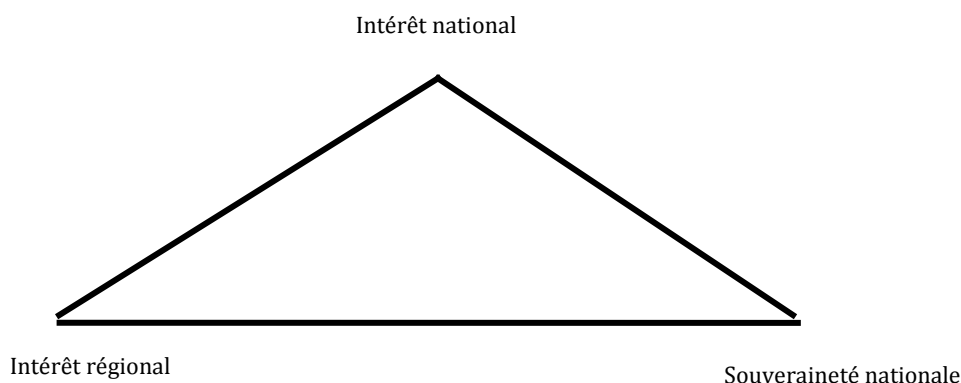
Source : composition de l'auteur.

Intégrer ne consiste pas à agglomérer, à additionner ou à juxtaposer des économies nationales. Il s'agit de mettre en place des institutions à même de produire une meilleure efficacité économique et de répartir équitablement entre les pays concernés les gains et les coûts de l'intégration régionale. Les pays arabes ne pourront pas faire l'économie d'un débat sur les transferts de compétence et de souveraineté, (répartition des bénéfices, mode de prise de décision, absence d'organe judiciaire) et sur les conséquences politiques du choix de la concurrence, s'ils souhaitent avancer en matière d'intégration régionale. D'où un nouveau dilemme d'économie politique illustré par le triangle suivant qui indique qu'il n'est pas possible pour un Etat d'agir à la fois en faveur de sa souveraineté nationale, de son intérêt national et de l'intérêt arabe ou régional (Cf. figure 4)³⁶. Vouloir privilégier son intérêt national et sa souveraineté c'est bloquer l'intégration régionale arabe, ce qui va à l'encontre de l'intérêt des autres Etats et accentue la défection. Servir à la fois l'intérêt national et un intérêt régional arabe implique de perdre une part de souveraineté nationale³⁷. Enfin, vouloir concilier souveraineté nationale et intérêt régional arabe reviendrait à refuser de participer à une avancée de l'intégration régionale sans toutefois l'entraver, ce qui expliquerait les initiatives sub-régionales et les traités bilatéraux de libre-échange.

³⁶ Nous nous inspirons des travaux de R. Frank (2004), « La construction européenne : une histoire cyclique », *Questions Internationales*, n° 7, mai-juin, pp. 6-22.

³⁷ L'échec de la République Arabe Unie (1958-1961) ou l'impossibilité de proposer autre chose qu'une zone de libre-échange illustreraient la complexité des dilemmes.

Figure 4. Les dilemmes de l'intégration régionale arabe



Mais ce qu'il convient de retenir, c'est que contrairement aux analyses standards, l'histoire arabe ne conduit pas « naturellement » à une unité arabe ou à une « zone régionale naturelle » (angle inférieur gauche). L'intégration régionale est fondamentalement un projet politique qui se donne des moyens économiques pour atteindre ses fins. En tant que projet politique, elle nécessite un hégémon ou un pays leader qui en définit les modalités, la finalité mais surtout en assume les coûts de fonctionnement et s'offre en modèle économique, politique et social aux pays suiveurs, ceux-ci devant y trouver une forme de gain et de compensation. Les Etats arabes ont toujours privilégié l'intérêt et la souveraineté nationale. Aussi, il n'y a jamais eu une séquence historique suffisamment longue pour produire un effet de structure où un Etat arabe serait parvenu à construire et promouvoir un intérêt régional qui consoliderait son intérêt national. Les pays en mesure d'exercer ce leadership optent pour des stratégies de promotion de l'intérêt national qui n'ont nul besoin d'un accord commercial régional ou préférentiel pour se concrétiser, contrairement à l'affirmation de Carrère *et al.*

En tant que projet politique, l'intégration régionale suppose un groupe hégémonique porteur du projet compte tenu des gains politiques, économiques et sociaux qu'il peut en retirer. Le régionalisme économique ne peut prendre forme que s'il offre un substitut ou un complément légitime au projet de transformation sociopolitique et socioéconomique portée au niveau national. Cette substitution-complémentarité n'a pas lieu dans le monde arabe et au sein des sous-systèmes qui le composent. Dès lors, l'intégration régionale ne peut être instrumentalisée dans la perspective de provoquer ou de catalyser des transformations internes alors que cette dimension explique en grande partie ses raisons d'être. Quelle grammaire de l'intégration régionale faudrait-il mettre en place pour mobiliser les acteurs socioéconomiques et politiques ? N'étant pas en mesure à la fois de résoudre les défis collectifs auxquels est soumise la région et de fournir une réponse aux défis nationaux, sociaux, économiques et politiques auxquels sont confrontés leur population, les régimes de la région ne sont pas en mesure de penser un projet d'intégration régionale. Phénomène que vient amplifier l'articulation entre compromis rentier et modalité d'insertion internationale.

L'ouverture et les conflits distributifs nationaux

Le schéma de spécialisation des pays de la région est la manifestation de leur dépendance au marché mondial, celui-ci déterminant en dernier lieu la valeur de la rente tirée des exportations des matières premières. C'est pourquoi le rapport au monde est constitutif du régime rentier d'accumulation dans le sens où il conditionne la valorisation de la rente dont dépendront les arbitrages entre investissement et consommation, production et répartition ainsi que les capacités financières des Etats à partir desquelles se construit la légitimité politique des coalitions dirigeantes. Dès lors, le marché international acquiert le statut d'institution première. Il façonne les relations au sein du complexe Etats-Société puisque la rente ne détermine d'aucune façon les modalités du conflit distributif. Il en résulte que l'articulation national-international constitue un « lieu » de gestion de ce conflit.

L'ouverture, facteur de différenciation sociale, est un phénomène bien renseigné dans la littérature d'économie politique internationale. Les travaux sur l'origine sectorielle des institutions montrent que les caractéristiques du principale secteur d'exportation d'un pays déterminent fortement la structure étatique³⁸ alors que les théories rentières du développement insistent sur les préférences des coalitions dirigeantes pour le maintien de la dépendance aux revenus des hydrocarbures et la distribution des rentes de manière à perpétuer le *statu quo*³⁹. Dans cette perspective l'ouverture régionale, par ses effets sur les prix relatifs des biens et services productifs, sur les subventions, sur les allocations et les prix administrés, est susceptible de modifier l'économie politique de la distribution de la rente et, de ce fait, conduire à une redéfinition des modalités et contenu des compromis rentiers organisant les différents systèmes nationaux d'économie politique.

Les politiques d'ouverture des années 1980 ont produit un libéralisme rentier dont la principale manifestation a été la mise en place de réseaux clientélistes extravertis soutenu par l'émergence d'une couche sociale vivant non pas de la production industrielle mais de la captation de rentes. Cette couche sociale ou certaines de ses composantes (commerçants, fonctionnaires, armée, propriétaires fonciers, entrepreneurs, ONG et institutions de la société civile dépendantes des subsides de l'Etat) connaîtraient un déclassement ou une dégradation de sa position dans la chaîne de captation des rentes et d'accès aux ressources de l'Etat susceptibles de déconstruire les légitimités clientélistes instituées. La dynamique des jeux d'acteurs propre aux systèmes nationaux d'économie politique de la région expliquerait ainsi le faible contenu réel des processus formels. L'origine de cette situation réside dans la cohérence entre les compromis domestiques et le rapport d'économie politique internationale dans lequel s'inscrivent les pays de la région⁴⁰. Elle fait que les alternatives régionales, qui auraient été viables, ne parviennent pas à s'établir dans la mesure où les acteurs impliqués ajustent leurs stratégies de captation de rentes pour se conformer à ce schéma de spécialisation. Nous retrouvons la problématique de la déglobalisation des systèmes nationaux d'économie politique.

L'importance des effets redistributifs des processus d'intégration régionale comme facteur contrariant leur approfondissement tient à la nature des régimes de croissance basée sur la redistribution de rente et l'accumulation patrimoniale. Dans des pays où les politiques distributives sont un dispositif majeur de légitimation politique et de contrôle social, tout élément qui en influencerait le contenu, les volumes et les modalités d'allocation acquiert une dimension stratégique. L'ouverture régionale concurrentielle constitue un élément perturbateur de la gestion redistributive (clientéliste ou corporatiste) des rapports entre groupes sociaux. A ce titre, elle affecte les formes et modalités des conflits entre ces groupes et les capacités des institutions économiques et politiques à les résoudre. Si l'intégration régionale consisterait à déglobaliser les économies de la MENA, elle signifierait également une renégociation des compromis nationaux. Les coalitions dirigeantes, les acteurs sociétaux et leurs relais gouvernementaux sont-ils prêts à assumer cette renégociation? La régionalisation des préférences de structures produira des transformations sectorielles et institutionnelles qui impacteront sur la configuration des groupes socioéconomiques et sociopolitiques nationaux. Parmi ces derniers, ceux sont susceptibles de tirer profit de l'ouverture soutiendront le processus – mais existent-ils ? – alors que ceux risquant d'en subir les effets d'ajustement s'y opposeront. L'enjeu d'économie politique sous-jacent au régionalisme ne serait-il pas de rompre les rapports entre l'Etat et le capital étranger ainsi que le capital privé domestique produit par la

³⁸ D. M. Shafer (1998), *Winners and Losers: How Sectors Shape the Development of States*, Ithaca, Cornell University Press.

³⁹ T. L. Karl (1997), *The Paradox of Plenty: Oil Booms and Petro States*, Berkeley, University of California Press. L'auteur y démontre le lien entre la base des recettes d'un Etat, de ses institutions politiques, des priorités politiques de son élite et des faibles performances de développement.

⁴⁰ L'économie politique internationale de la rente a fait l'objet de très peu d'analyses, celles-ci se concentrant sur les dynamiques internes pour expliquer à la fois la rente et les comportements de rentes (*rent-seeking*).

globalisation économique de ces trois dernières décennies ? Ne sommes-nous pas face, avant toute chose, à un enjeu d'économie politique domestique ?

Conclusion

Notre propos visait à produire une analyse contextualisée d'économie politique internationale explicative du paradoxe que mettent en avant les approches standards concernant le régionalisme sans régionalisation dans le monde arabe. Le jeu des grandes puissances, le rapport d'économie politique internationale à l'origine de schémas de spécialisation et les arrangements institutionnels propres aux systèmes nationaux d'économie politique des pays de la région sont les principaux facteurs d'explication mis en avant. La spécificité de l'intégration régionale dans le Maghreb Arabe—Moyen-Orient découle de la cohérence existante entre l'économie politique des compromis rentiers et les modalités d'articulation au marché mondial de ces pays. Dès lors, la régionalisation des structures de production et d'échange est contrainte par les réagencements, aux effets redistributifs indéterminés, qu'elle induirait entre les groupes de groupes nationaux ainsi que leurs connexions aux acteurs internationaux. En ce sens, la régionalisation ne contribue pas à améliorer, du point de vue des coalitions dirigeantes, l'articulation accumulation économique-formes d'organisation politique-stabilité sociale produite par plus de trois décennies de globalisation, voire plus d'un siècle d'insertion asymétrique dans les réseaux de production et d'échange mondiaux.

L'analyse gagnerait à être menée à partir d'échelle plus fines et microéconomiques afin de rendre compte des effets redistributifs des différents processus et modalités d'intégration puis d'identifier, pour chaque système d'économie politique, les groupes gagnants et perdants. De même, il conviendrait d'affiner les critères de différenciation entre les systèmes nationaux d'économie politique car les groupes socioéconomiques et sociopolitiques, les coalitions dirigeantes et le complexe Etat-Société ne présentent pas les mêmes caractéristiques relationnelles, structurelles et institutionnelles. De même, il serait opportun d'analyser la façon dont les différentes modalités de gestion de l'insertion internationale impactent sur l'articulation entre les systèmes de gouvernance des firmes (gouvernance privée) et les systèmes de gouvernance de l'Etat (gouvernance privée).

Les prédictions de la prospective économique standard selon lesquelles la formation d'un marché régional assurerait la coordination efficace des anticipations des acteurs, réduirait les coûts de transaction propulsant les économies de la région sur un sentier de croissance et de rattrapage technologique ne résistent pas aux réalités socioéconomiques, sociopolitiques, historiques et institutionnelles de ces pays. Elles laissent entière, d'une part, la question fondamentale de l'émergence de systèmes productifs en mesure de générer une croissance inclusive socialement, soutenable du point de vue environnemental répondant aux impératifs de la compétitivité internationale et, d'autre part, des coalitions hégémoniques en mesure de rendre cette émergence possible. Elles n'abordent pas la complexité des causalités entre dynamiques de transformations structurelles et changements d'économie politique. Elles évitent d'aborder le renouvellement des régimes politique de production et distribution de la richesse dans un contexte d'économie politique globale contraignant.